

*La République du Centre*, 2 mai 2011

## **CONSOMMATION ■ Lutter contre le démarchage téléphonique abusif**

Une proposition de loi protégeant les consommateurs contre le démarchage commercial par téléphone est en gestation. Un amendement de la commission des Lois prévoit que pour les contrats en cours, chaque opérateur devra écrire à ses clients pour leur demander leur position à cet effet. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS), a présenté un amendement visant à ce que sans réponse dans les deux mois de l'utilisateur, sa réponse soit considérée négative. Ce dernier amendement n'a pas été adopté. Le sénateur espère néanmoins que l'Assemblée Nationale adoptera le texte à son tour. ■